

La Berce du Caucase



Une espèce envahissante qui présente des risques pour la santé publique et les milieux naturels

La Berce du Caucase est une **espèce exotique envahissante (EEE)**. Provenant de l'Europe de l'Est, elle a été introduite en France et elle menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales.

Sa sève provoque des brûlures graves (photosensibilisante), par conséquent il faut éviter de toucher cette plante sans protection.

Cette grande plante colonise les abords des cours d'eau et prend la place des espèces locales.



Comment la reconnaître :

- Plante de **2 à 4 mètres** de hauteur à l'âge adulte.
- Tige **épaisse** (4-10 cm) et **tachetée de rouge**.
- **Grandes** feuilles (0,5-1 m) **découpées et dentées**.
- Inflorescence composée d'une **multitude de petites fleurs blanches disposées en plateau** comme la carotte

- **Attention ! Ne pas la confondre avec sa cousine, la Berce commune, qui n'a pas de taches rouges, est plus petite et sans danger.**

Que faire si vous voyez de la Berce du Caucase ?

- **Ne pas s'approcher, ne pas toucher**
- En cas de contact, surtout pour les jeunes enfants, **appeler le 15**
- **Signaler l'espèce en mairie.**

Des actions d'éradications dans le département de la Loire

FNE Loire met en œuvre une stratégie de lutte contre la Berce du Caucase depuis plusieurs années avec le soutien du Département de la Loire. Les suivis réalisés montrent que **plusieurs méthodes de lutte permettent de faire reculer l'espèce.**